

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Désignation d'un représentant du conseil municipal au sein de la commission paritaire des marchés d'approvisionnement

Séance du 23 mai 2024

Convocation du 17 mai 2024

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois mai à 19 h 35, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le dix-sept mai se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents :

MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Hugues Ossart, Mme Kinga Grege, Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Mme Liliane Wietzerbin

Etaient représentés :

Mme Nadine Lacroix par Mme Isabelle Drancy,
M. Philippe Szyrkowski par Mme Liliane Wietzerbin,
Mme Maud Bonté par M. Jean-Christophe Dessanges

Etaient absents :

Mme Sabine Ngo Mahob,
M. Numa Isnard

Secrétaire de séance :

M. Hugues Ossart

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 23 mai 2024

OBJET : Désignation d'un représentant du conseil municipal au sein de la commission paritaire des marchés d'approvisionnement

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2224-18,

Vu le règlement des marchés du 9 novembre 2014 et notamment son article 37,

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal, élu le 28 juin 2020 et les résultats des élections du 3 juillet 2020 pour la désignation du maire et des adjoints,

Vu sa délibération du 9 juillet 2020 portant désignation de M. Théophile Touny comme représentant du conseil municipal au sein de la commission paritaire des marchés d'approvisionnement,

Considérant qu'en raison de la démission de M. Théophile Touny, conseiller municipal, le 22 avril 2024, il y a lieu de procéder à la désignation d'un représentant du conseil municipal au sein de la commission paritaire des marchés d'approvisionnement,

Vu les candidatures de Mmes Sylvie Bléry-Touchet, Sakina Bohu, Isabelle Drancy, Corinne Deleuze, Kinga Grege, M. Fabrice Bernard,

Après en avoir délibéré,

- à l'unanimité,

DECIDE de ne pas procéder au vote par bulletin secret.

- à l'unanimité, (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, M. Fabrice Bernard ne prennent pas part au vote)

DESIGNE Mmes Sylvie Bléry-Touchet, Sakina Bohu, Isabelle Drancy, Corinne Deleuze, Kinga Grege, M. Fabrice Bernard en qualité de représentants de la commune au sein de la commission paritaire des marchés d'approvisionnement.

Et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme

le maire



le secrétaire de séance

